



Compte-rendu Atelier PCAET « Forêt »

01 juillet 2019 – Condat sur Trincou

Présents :

- Bajard Matthieu, Chambre agriculture Dordogne
- Banchieri Philippe, CCPL
- Benest Fabienne, IGN, membre Acclimaterra
- Bonvalet Patrice, agriculteur pépiniériste à Condat sur Trincou
- Carlier Annabelle, chargée de mission CCDB
- Coquillas Vincent, CRPF Nouvelle-Aquitaine
- Coulongeat Samuel, DST CCPL
- Dangla Laure, PNR-PL
- Dubuisson Pierre, propriétaire forestier
- Ferte Catherine, élue de Condat sur Trincou
- Gossiaux Maxime, PNR-PL
- Grolhier Jean-Pierre, Vice-Président CCDB
- Guillout Laurent, CCPL
- Haunold Sébastien, PNR-PL
- Pouyadou Karine, chargée de mission CCPL
- Prince Christophe, Interbois Périgord
- Urbiztondu Sandra, pépiniériste à Condat sur Trincou

Introduction

Après un tour de table, Monsieur Grolhier remercie les personnes présentes et la mairie de Condat sur Trincou de nous avoir prêté la salle pour la tenue des ateliers PCAET de la journée. Monsieur Prince annonce que les 4 interprofessions bois de la Nouvelle Aquitaine vont fusionner en janvier 2020 et se nommer FIBOIS Nouvelle-Aquitaine.

La forêt s'agrandit sur nos territoires, en partie à cause de l'enfrichement des terres qui ne sont plus cultivées. Elle peut jouer un rôle important dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Mais elle subit aussi ses effets : tempête, dépérissement, nouveaux ravageurs,...

L'objectif de cet atelier est de

- prendre connaissance des études réalisées et actions déjà mises en œuvre par les partenaires présents sur nos territoires

- discuter de la coordination de ces actions et de la manière dont les collectivités peuvent être des partenaires pour amplifier ces actions.

Présentation de la démarche PCAET par Guillaume Gacon

Le support de présentation est en pièce jointe.

Le bois est la première source d'énergie renouvelable en Dordogne (essentiellement bois bûche).

Nos territoires stockent du carbone de manière importante, grâce à la présence de la forêt, mais aussi des espaces naturels et agricoles.

Par ailleurs, les sujets clés pour l'adaptation de nos territoires au changement climatique sont notamment la ressource en eau (quantité et qualité), la préservation de la biodiversité et l'adaptation des pratiques agricoles.

Monsieur Banchieri : dans le graphique TEPOS, il faudrait ajouter la courbe des besoins énergétiques (ex : si venait une grosse entreprise, cela augmenterait les besoins en énergie du territoire). A cela, M. Grolhier répond qu'il nous faut baisser nos habitudes et besoins en énergie, pas seulement nos consommations. Ex : plutôt que d'installer des climatisations dans les maisons (ce qui participe au réchauffement climatique), il faut isoler et repenser l'habitat pour un meilleur confort d'été.

Présentation des effets du changement climatique sur la forêt, par Fabienne Benest

Le support de présentation est en pièce jointe.

Le collectif Acclimaterra a été constitué à la demande de la Région Aquitaine, puis de la Nouvelle-Aquitaine sous la direction de Hervé le Treust, vice-Président du GIEC.

Les effets du changement climatique qui impactent et impacteront encore la forêt en Nouvelle-Aquitaine sont :

- plus de tempêtes (suite à la tempête Klaus de 2009, une nouvelle méthode a été mise en place au niveau national pour évaluer plus rapidement les dégâts au niveau de l'inventaire forestier),
- plus de vagues de chaleur intenses,
- moins de jours de gel,
- évolution de l'aire de répartition des espèces : les modèles montrent qu'en Aquitaine dans 100 ans, ce sera l'optimum méditerranéen ; toutefois, les espèces ont une faible capacité à se déplacer, il existe également une certaine résilience des espèces et des facteurs de compensation locaux qui peuvent contredire localement le modèle prévisionnel
- phénologie décalée (et donc période de végétation plus longue) : dans un premier temps, cela a été bénéfique pour la croissance des arbres, mais cela augmente la sensibilité des plantes au manque d'eau et donc au final, ce phénomène nuit à la croissance des plantes en cas de sécheresse.
- De nouveaux pathogènes s'accliment : cela est dû également à la mondialisation des échanges de plantes et impacte l'aire de répartition des

plantes. Ainsi, dans le NE, le frêne disparaît et laisse la place au développement de l'érable.

- Dépérissement lié au stress hydrique et à certains facteurs stationnels : ainsi des plans de gestion ont favorisé le taillis sous futaie du chêne pédonculé à des endroits où il n'était pas dans sa zone de croissance optimale. Attention certains dépérissement, comme celui du châtaigner ne sont pas dus au climat, mais au vieillissement des taillis et aux ravageurs.

Pour s'adapter à ces changements, plusieurs solutions existent :

- faire des rotations plus courtes pour éviter l'impact des tempêtes notamment,
- choisir de planter de nouvelles essences plus adaptées aux nouvelles conditions climatiques (celles du Sud),
- assister la migration des espèces dans le respect des écosystèmes forestiers et de la nature

Par ailleurs, les forêts participent à l'atténuation du changement climatique via :

- La séquestration du carbone – pas uniquement les jeunes plantations, mais aussi dans la biomasse et dans le sol
- L'utilisation du bois d'œuvre dans la construction
- La substitution des énergies fossiles
- L'évapo-transpiration

A noter que les forêts peuvent également être source de carbone, notamment par leur respiration, mais également en cas d'incendie.

Le RMT (réseau mixte technologique) AFORCE aide les forestiers à mieux gérer les forêts. Certaines opérations de gestion ont induit des zones de vulnérabilité. Il ne faut pas vouloir tout changer d'un coup et analyser le peuplement existant. Chez nous, le chêne pubescent est au nord de son aire de répartition, c'est donc sans doute un arbre d'avenir. Il est à valoriser plutôt en bois bûche, mais sa qualité peut être amélioré par un croisement avec du chêne pédonculé pour une utilisation en bois d'œuvre.

Présentation de l'outil Bio Clim Sol, par Sébastien Haunold

Le support de présentation est en pièce jointe.

BioClim Sol est un outil d'aide à la décision de gestion forestière, qui alerte sur la probabilité de risque de dépérissement à l'échelle de la parcelle, du peuplement (moins de 1ha). Il ne remplacera jamais la réflexion du gestionnaire forestier qui connaît les caractéristiques des forêts qu'il gère.

Pour établir les cartes de vigilance, cet outil tient compte de nombreux facteurs, dont la réserve utile en eau du sol, [les précipitations, l'évapotranspiration potentielle et deux scénarios de réchauffement climatiques](#) (facteurs centraux), [ainsi que](#) le gel, la prolifération des ravageurs, ...

L'application Forrecast Bioclimsol sera disponible fin 2019 [auprès du PNR et des CRPF](#).

Protocole ARCHI : comment est le peuplement ? Que puis-je faire pour mieux gérer la forêt ?

Discussions sur les actions à mettre en place

1/ Promouvoir les métiers de la forêt et du bois, à l'instar de ce qui est fait pour les métiers du cuir. Via le forum des entreprises organisées par les missions locales, via des visites d'entreprises, via des articles sur ces filières dans le magazine communautaire, via pôle emploi, via des formations.

M. Prince : Il existe des formations sur les métiers du bois, notamment au lycée Porte d'Aquitaine à Thiviers. Les entreprises forestières sont en demande (comme toute la filière). Le pôle d'excellence aquitain du cuir et du luxe serait à transposer pour le bois. Par ailleurs, la Communauté de communes a organisé en 2018 une rencontre Jeunes-Entreprises pour faire connaître les entreprises du territoire aux collégiens et lycéens. Ce type d'action serait à reproduire.

M. Gacon : La Fogefor organise des formations à la gestion forestière délocalisée sur les territoires. A organiser ?

2/ Promotion de la prescription bois dans les PLUi et le SCOT : Interbois et le PNR peuvent aider pour donner des idées et des exemples de transcription dans ces documents d'urbanisme.

3/ Favoriser le bois d'œuvre local dans la construction via la commande publique.

M. Grolhier : L'école de Villars a été construite en bois, avec des essences locales, par des artisans locaux qui se sont formés sur le chantier pour répondre à la demande. Il faut accepter que le chantier prenne un peu plus de temps pour permettre la formation des artisans.

Mme Dangla : le PNR et Interbois peuvent donner des contacts de bons MOE. Par ailleurs, pour trouver des exemples, documents, témoignages, sur tous les sujets de la forêt, le PNR peut être consulté.

4/ La Dordogne est plutôt en sous-exploitation : problème des multitudes de propriétaire + topographie => tout n'est pas exploitable (cf. étude interbois 2010 sur la propriété forestière). Les rémanents et les taillis déperissant peuvent être valorisés en bois énergie (200 €/ha). Cette réflexion est déjà inculquée en Dordogne, mais doit être entretenue. On pourrait imaginer d'intégrer du financement participatif pour développer cette filière ENR.

5/ Favoriser le développement des chaufferies bois, en communiquant avec les entreprises, notamment agro-alimentaires (économie d'énergie).

6/ Il existe un outil de simulation de séquestration carbone en cours de développement. Par ailleurs, le référentiel bas carbone a été validé en février 2019 et oblige que la compensation au défrichement soit réalisée dans la même région. (Ex. de financement de boisements compensateurs en Dordogne pour des champs PV développés dans les Landes). C'est l'institut de développement du bois forestier (IDF) qui est l'opérateur

de compensation du CNPF. De plus, le programme départemental pour l'amélioration des peuplements dégradés permet d'obtenir une subvention de 40%.

→ Idée de développer la compensation carbone des nouveaux projets par la plantation de forêt sur taillis déperissant (plantation : 2000€/ha pour du pin, 5000€/ha pour des feuillus) – Exemple de la Poste. Les collectivités pourraient identifier les porteurs de projets locaux (lotisseur, entreprise,...) ou nationaux (via la liste des obligés aux bilans GES disponible auprès de la DREAL) et les diriger vers le CNPF. Celui-ci pourrait alors mettre en lien les propriétaires forestiers et les porteurs de projet et aider à la rédaction des conventions.

7/ le remembrement forestier nécessite une animation (donc très cher). Par le passé, les signataires n'avaient pas d'obligation d'indivision de leur propriété forestière après remembrement. Aujourd'hui, cela est obligatoire.

8/ revaloriser le geste sylvicole : communiquer davantage sur les exploitants modèles dans le magazine communautaire (avec l'aide des partenaires pour une co-rédaction des articles), mener des expérimentations par exemple sur les propriétés publiques, réaliser des visites, animer des cycles de formations sylvicoles,...

9/ création de pistes DFCI (protection et défense incendie) : mettre des emplacements réservés sur les chemins ruraux existants. Adhésion au syndicat des pistes forestières.

10/ Favoriser la consommation de bois bûche bien sec. Communication par les collectivités.

11/ Identifier et protéger les forêts patrimoniales (recensement en cours ?)

12/ Possibilité de conventionner avec la CA ou le CNPF pour des visites gratuites et une aide à la gestion pour les propriétaires forestiers.

M. Bajard : Il existe le programme Uniformob. Cette action a été menée sur le territoire du Pays de Lanouaille. La CCPL s'est engagée à conventionner avec la chambre d'agriculture associée au CRPF dans le cadre d'un appel à projet "mobilisation de bois" de la DRAAF Nouvelle Aquitaine. Concrètement, cette animation passe par l'envoi d'un courrier aux propriétaires forestiers leurs informant qu'ils peuvent avoir un diagnostic de leurs parcelles forestières, et ceci gratuitement. Le but est de sensibiliser les propriétaires à une gestion durable de leurs bois afin d'éviter des coupes sans reconstitution naturelle ou artificielle. Cela permet également d'apporter des informations que ce soit au niveau technique, juridique et fiscal, de la gestion forestière.

M. Coquillas : La CCCDB avait conventionné il y a quelques années avec le CRPF pour une animation à destination des propriétaires forestiers. L'action avait pour but de les sensibiliser à une gestion durable de leur forêt. Elle a été menée par un technicien forestier sur une durée de 3 ans. Coût de l'opération : 50 000 €/an.

13/ Mettre en place un groupe de travail (1 réunion par an) avec les acteurs de la forêt et les collectivités pour avoir un retour des actions mises en place sur nos territoires.

